



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1712

Adhésion et cotisation à l'association HACNUM (Réseau national des arts hybrides et cultures numériques) - année 2022

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur :** Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETARE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1712 - ADHESION ET COTISATION A L'ASSOCIATION HACNUM  
(RESEAU NATIONAL DES ARTS HYBRIDES ET  
CULTURES NUMERIQUES) - ANNEE 2022 (DIRECTION  
DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la municipalité.

Pour l'année 2022, le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation aux affaires culturelles est de 63 081 € pour 98 adhésions, validé par la délibération 2022/1433 du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

Une nouvelle adhésion est proposée pour 2022 et concerne la structure HACNUM.

Créée en mars 2020, HACNUM (le Réseau national des arts hybrides et cultures numériques) est une association dont l'objet est de structurer, organiser et développer les écosystèmes des arts hybrides et cultures numériques en France.

Le réseau fédère plus d'une centaine d'acteurs représentatifs de ces secteurs (centres d'arts, festival, bureaux de production, théâtres, médiathèques, artistes...) pour défendre les intérêts croisés de ces professionnels.

L'association HACNUM vise à accompagner les transformations du secteur culturel et jouer le rôle de catalyseur sur les territoires pour faire entrer la culture dans le paradigme de la transition numérique. Le réseau s'engage ainsi dans une dynamique de travail collaboratif pour développer territorialement et nationalement la reconnaissance et la professionnalisation des filières liées à la création numérique contemporaine.

Les objectifs poursuivis par l'association sont de représenter le réseau et ses intérêts auprès des institutions territoriales et de l'Etat, travailler collectivement autour des enjeux du secteur via des commissions de travail, mutualiser les ressources et compétences au sein du réseau, organiser des actions collectives (rencontres professionnelles, colloques, études).

La Fête des Lumières et la Ville de Lyon souhaitent adhérer à l'association HACNUM, réseau national des arts hybrides et cultures numériques, car il présente de multiples intérêts :

- accès à un réseau d'acteurs artistiques du territoire français (partage d'expériences lors de rencontres professionnelles, colloques...);
- veille artistique et repérage des grandes tendances du secteur;
- accès à une plateforme de coproduction d'œuvres;
- accès à des outils (études valorisant les écosystèmes, visibilité de la Fête des Lumières sur les catalogues de référence, accessibles notamment aux artistes, pôle ressources, webinaires...).

Le montant de l'adhésion pour 2022 s'élève à 500 euros.

Vu la délibération 2022/1433 du 27 janvier 2022.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès de l'association HACNUM (le Réseau national des arts hybrides et cultures numériques).
- 2- La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédits 117429, nature 6281.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET